

**DELIBERATION N° 18/360 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
REJETANT LA MOTION RELATIVE AUX PERSONNELS  
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt et un septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 4 septembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Véronique ARRIGHI à M. Hyacinthe VANNI  
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI  
Mme Laura FURIOLI à Mme Laura Maria POLI  
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Michel GIRASCHI à M. Pierre-José FILIPPUTTI  
M. Francis GIUDICI à M. Xavier LACOMBE  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Louis POZZO DI BORGIO à M. Guy ARMANET  
M. Joseph PUCCI à Mme Mattea CASALTA  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Anne TOMASI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Catherine RIERA

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,
- VU** la motion déposée par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica »,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à la majorité (41 voix CONTRE, 22 voix POUR),

#### **ARTICLE PREMIER :**

**REJETTE** la motion dont la teneur suit :

« **VU** les différentes réunions préparatoires à la création de la Collectivité de Corse, qui avaient acté un certain nombre de principes, notamment celui du maintien de l'équilibre des territoires,

**VU** les nombreux communiqués des syndicats représentatifs des personnels de la Collectivité de Corse, les articles de presse ainsi que les différents témoignages faisant état de la très forte dégradation du climat social au sein du personnel de la Collectivité de Corse,

**CONSIDERANT** le climat de souffrance clairement palpable au sein des services de la Collectivité de Corse,

**CONSIDERANT** que le personnel est la pierre angulaire de la Collectivité,

**CONSIDERANT** que les inquiétudes des agents quant à leur avenir professionnel sont nombreuses et légitimes ; qu'il est du devoir des élus de l'Assemblée de Corse de tout mettre en œuvre pour assurer une activité pérenne,

**CONSIDERANT** qu'il est urgent, après neuf mois d'existence, que la Collectivité de Corse soit dotée d'un organigramme stable,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire que les nominations sur chaque niveau de direction soient effectuées en tenant compte du grade, de l'expérience et de la valeur professionnelle des agents

**CONSIDERANT** l'urgence que représente l'harmonisation de l'ensemble des dispositifs, notamment en ce qui concerne la rémunération et le temps de travail,

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

**SOULIGNE** le caractère prioritaire de ce dossier.

**DEMANDE** solennellement au Président du Conseil exécutif de tout mettre en œuvre dans les meilleurs délais afin que les principes qui avaient été actés

lors des réunions préparatoires à la création de la Collectivité de Corse soient respectés.

**DEMANDE** au Président du Conseil exécutif de veiller à ce que les nominations soient effectuées équitablement, par le biais de la Bourse à l'Emploi, dans le respect du grade, de l'expérience et de la valeur professionnelle des agents.

**DEMANDE** au Président du Conseil exécutif de rendre compte devant notre Assemblée, avant la fin de cette année, des travaux entrepris relatifs à ce dossier. »

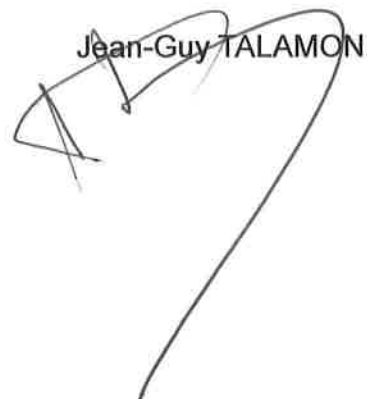
**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 21 septembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long, sweeping stroke that extends downwards and to the right.

	<b>Accus� de r�ception</b>
<b>Objet</b>	RESSOURCES HUMAINES A LA COLLECTIVITE DE CORSE
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20180921-020957-DE
<b>Identifiant interne</b>	020957
<b>Date de r�ception par la pr�fecture</b>	4 octobre 2018
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	21 septembre 2018
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.4

Fermer